

Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 12 décembre 2025

CONVENTIONNEMENT TRIPARTITE CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR
L'AUTONOMIE - AGENCE REGIONALE DE SANTE NORMANDIE – DEPARTEMENT
DE LA MANCHE (2025-2028)

Odile LEFAIX-VÉRON

Conseillère départementale, canton de Cherbourg-en-Cotentin 4
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui autour d'une convention qui marque une étape importante pour notre territoire et pour la branche autonomie de la Sécurité sociale. Cette convention 2025 2028 entre la CNSA, l'ARS Normandie et le Département de la Manche traduit une volonté claire : celle de renforcer la coopération, de dépasser les logiques en silos et de bâtir un véritable service public départemental de l'autonomie. Elle est à mettre en parallèle avec le nouveau schéma départemental de l'autonomie qui a fait l'objet d'un débat lors de la dernière séance plénière. De ce document titré « Ensemble, relevons les défis de l'autonomie » nous répondions : « Pas sans moyens, pas sans les premiers concernés, pas sans ambition sociale ». Ce sont deux visions différentes qui se sont confrontées : une proposition d'optimisation de l'offre alors que nous, nous voulions œuvrer pour transformer la société à travers l'anticipation,

l'innovation sociale et l'ambition collective. C'est pourquoi nous avons voté contre ce schéma.

Ceci dit, pour revenir à la convention, il y a des points positifs à saluer qui affirme que l'autonomie n'est pas une faveur mais un droit universel, garanti par la solidarité nationale, qu'un diagnostic territorial établi avec les données du vieillissement, les atypies liées au handicap montrent une connaissance fine de nos réalités locales, le rôle des aidants est enfin pleinement pris en compte, avec la volonté de développer des solutions de répit et de soutien et que les personnes concernées sont associées à la réflexion et à la construction des politiques publiques.

Cette convention est une base solide, mais elle ne doit pas être une fin en soi. Elle doit être un levier pour des actions concrètes, mesurables et financées. Cette convention est un outil de cadrage stratégique plus qu'un plan opérationnel. Elle fixe des principes et des intentions louables (coopération, transparence, lisibilité, inclusion), mais reste en partie déconnectée des réalités du terrain. Les données démographiques et sociales du département montrent des fragilités majeures (isolement, pauvreté, santé mentale, déficit médical) qui nécessitent des mesures rapides et ciblées.

Notre responsabilité politique c'est aussi de dire ce qui manque, ce qui reste à faire, et ce qui doit être amélioré. Cette convention est trop normative car elle accumule les références légales et réglementaires, au risque de perdre en lisibilité pour les acteurs de terrain, elle peut générer des chevauchements et des lenteurs si les

rôles ne sont pas clarifiés. La communication doit être renforcée et diversifiée car les enquêtes montrent également que beaucoup d'usagers ne connaissent pas les missions de la MDA ni leurs droits.

Le décalage entre ambitions et réalités existe notamment le déficit de médecins traitants, la surmortalité par suicide et par alcool, l'isolement et la pauvreté des seniors. Les financements sont évoqués, mais la déclinaison budgétaire locale reste floue. Or, sans moyens clairs et chiffrés, les ambitions risquent de rester théoriques. Ces fragilités appellent des réponses rapides et ciblées, au-delà des grands principes. Notre devoir est de transformer ces engagements en résultats tangibles pour les habitants de la Manche

Nous devons donc, collectivement, exiger plus de clarté, plus de moyens et plus de réactivité. Car derrière les textes et les chiffres, il y a des vies, des familles, des parcours qui ne peuvent plus attendre. Saluant les avancées portées par cette convention tout en y voyant les mêmes limites d'approches que celles du schéma autonomie, nous nous abstiendrons.

★ ★
★